



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 122812

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la recherche européenne. Il y a 7 ans, en 2000, l'Union européenne se donnait pour objectif la création d'un espace européen de la recherche. La Commission s'inquiète aujourd'hui du retard pris et exhorte les États membres à se donner les moyens de le relancer. En 2005, le budget global de la recherche ne représentait que 1,8 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union, loin du chiffre de 3 % que celle-ci se propose d'atteindre à l'horizon 2010. La Commission constate que les postes universitaires restent réservés en grande partie au personnel national, que la concurrence transparente en matière de recrutement demeure l'exception et que la mobilité transfrontalière ou entre l'université et l'entreprise tend à être pénalisée plutôt que récompensée. Elle note que les institutions de recherche souffrent d'une trop grande dispersion de leurs ressources et de l'insuffisance de leurs liens avec les entreprises. La Commission estime également que la qualité moyenne de la recherche publique européenne est bonne, mais que dans nombre d'institutions, elle n'est pas de classe mondiale. Elle ne le deviendra que si l'Europe met en place des centres d'excellence compétitifs ainsi que des partenariats forts et durables entre les institutions de recherche et les entreprises. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122812

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4220